Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1947

Artikel: Le "blues" du banquier
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024574

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

débattre publiquement.

L'inflation peut faire bouger les lignes. A la politique sommaire des ciseaux et des coupes, elle oppose des variantes, elle pourrait même favoriser des options plus sociales.

Inflation sociale? Nous avons passé commande de ce nouveau produit. Nous avons reçu la brève réponse suivante: l'objet désiré ne figure pas (encore...) au catalogue.

Le «blues» du banquier

Jean-Pierre Ghelfi • 8 mars 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20001

L'échange automatique d'informations pour envisager une sortie par le haut

Des siècles semblent s'être écoulés depuis que les conseillers fédéraux Villiger et Merz ont déclaré, avec toute l'emphase qui convenait, que *«le secret bancaire n'est pas négociable»*. Cette forte affirmation ne date pourtant que de quelques années!

Non seulement le secret bancaire, bon gré mal gré, est devenu négociable, mais il est même en lambeaux. Sinon dans les textes, du moins dans les têtes. Et rarement le monde bancaire a donné l'image d'un tel désarroi.

Quand cela a-t-il commencé? Lorsqu'un ancien employé de l'UBS s'est mis à table devant les autorités fiscales américaines (IRS) pour dire tout le mal qu'il pensait des procédés inventés par UBS SA pour permettre à des clients américains de frauder le fisc américain, en espérant ainsi – à tort – sauver sa peau? Lorsque l'OCDE a décidé d'inscrire la Suisse sur une liste noire pour ne pas appliquer les standards internationaux en matière de conventions de double imposition? Lorsque la Suisse a dû consentir à l'Union européenne, dans le cadre des négociations bilatérales, un accord sur la fiscalité de l'épargne? Lorsque les discussions au sein du GAFI (Groupe d'action financière) ont évolué [13] pour assimiler toute mesure de soustraction fiscale (évasion et fraude) à un acte préalable de blanchiment d'argent sale?

Urgence et précipitation

Un peu tout cela. Mais à force de n'avoir rien voulu voir venir, la suite s'est déroulée et se déroule encore dans l'urgence et la précipitation.

Le Conseil fédéral a fini par admettre qu'il devait négocier de nouvelles conventions de double imposition pour éviter l'opprobre de l'OCDE.

Il s'est courageusement déchargé sur la Finma (l'autorité de surveillance des marchés financiers) pour transmettre aux Etats-Unis des dossiers de clients américains d'UBS SA n'ayant pas déclaré leurs avoirs – ce qui n'a pas empêché le gouvernement, à la suite d'une décision du Tribunal administratif fédéral, de devoir demander l'autorisation subséquente des Chambres fédérales pour livrer quelques milliers de noms supplémentaires de clients américains, ni à UBS SA de devoir s'acquitter d'une amende de près de 800 millions de dollars.

Actuellement, le Conseil fédéral s'apprête à reprendre, sans que cela n'émeuve plus personne, les nouvelles normes du GAFI.

Cédant à la suggestion d'un banquier tessinois qui cherchait désespérément une voie de sortie pour déclarer l'argent non déclaré tout en préservant l'anonymat des clients fraudeurs, le gouvernement a pris sur lui de négocier avec l'Allemagne, puis avec la Grande-Bretagne, l'accord connu sous le nom de code Rubik.

Ne pas omettre finalement de considérer la position des

cantons. Ils ne cachent plus leur irritation face à l'étonnante inégalité de traitement qui découle des accords passés avec les fiscs étrangers. Ces derniers auront accès à des informations dont les cantons ne pourront pas faire usage. Et ils ne pourront pas davantage demander aux autorités étrangères des renseignements concernant des contribuables suisses.

Soins palliatifs

Tout cela finit par faire penser à une quête quasi frénétique de soins palliatifs pour un patient en phase terminale. Par exemple, la loi accompagnant l'approbation des nouvelles conventions de double imposition prévoyait des mesures si restrictives pour livrer les informations qu'à peine entrée en vigueur elle devait être reprise et modifiée pour se conformer vraiment aux standards de l'OCDE.

Dans ce contexte, la récente prise de position de Pierin Vincenz [14], patron du groupe Raiffeisen, disant qu'il était temps de repenser la problématique du secret bancaire et d'envisager sereinement de passer à l'échange automatique d'informations avec les fiscs étrangers, est moins surprenante qu'on pourrait le croire. L'association faîtière de la branche et quelques-uns de ses membres ont certes qualifié le propos de maladroit et d'inopportun. Mais leur critique portait plus sur la forme que sur le fond.

Rebuffades et reculades

Le proche avenir n'est pas davantage radieux.

Aux Etats-Unis, l'accord de double imposition avec la Suisse est bloqué, depuis des mois, par le sénateur Rand Paul qui préside la commission compétente. Le Département de justice et celui des finances (fisc) ne semblent pas être vraiment intéressés à faire sauter rapidement ce verrou. Ils disposent de suffisamment de matière, grâce aux informations recueillies avec les dossiers UBS SA et Wegelin, pour engager pendant des années des procédures contre des contribuables américains qui avaient cru bon de se réfugier au pays du secret bancaire. La perspective de conclure un accord global avec les Etats-Unis reste ainsi toujours éloignée et incertaine, bien que les autorités helvétiques aient acquiescé à toutes les exigences des Etats-Unis, y compris les demandes groupées, que le Conseil national a adoptées après le Conseil des Etats [15] en décembre dernier.

Il est pratiquement acquis que l'OCDE va introduire le principe de l'échange automatique d'informations en matière fiscale. Cette perspective est d'autant plus probable qu'au début du mois de février, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne et la France ont signé un accord [16] allant dans ce sens. Ce qui serait un changement substantiel de comportement de la part des Etats-Unis, jusqu'à présent toujours friands de recevoir des renseignements, mais très avares d'en donner.

Enfin, le commissaire européen aux questions fiscales, Algirdas Semeta [17], a adressé le 5 mars une lettre à la présidence danoise de l'Union européenne pour préciser ses griefs à l'encontre des accords Rubik. Compte tenu de l'opposition prévisible du Bundesrat allemand (la chambre des *Länder*), la lettre du commissaire européen pourrait bien enterrer ces accords.

L'enseignement à tirer de ces reculades et rebuffades devrait sauter aux yeux. Les autorités helvétiques cèdent petit bout par petit bout. Elles restent en position de faiblesse et n'obtiennent rien en retour. Si elles se décidaient à changer sérieusement leur fusil d'épaule, elles pourraient négocier l'échange automatique d'informations contre le libre accès des services financiers au marché intérieur de l'Union européenne. Un *deal* plus porteur d'avenir, qui pourrait mettre fin au *blues* du banquier.